

DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL

N°D2021-05-02

SEANCE DU 7 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un le sept mai à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Gibourne, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Emmanuelle CAIVEAU, Maire.

Date de convocation : 29 avril 2021

Date d'affichage de la convocation : 29 avril 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Vote : Pour : 9, Abstention : 0, Contre : 0

Présents : CAIVEAU Emmanuelle, MARCET Christine, LITOUX Simone, SUREAU Philippe, CERISIER Antoine, BOUYER Jacky, SUREAU Baptiste, SCHENAL Sylvie, LITOUX Jacques

Absent(s) : POINSTEAU Maurice

Secrétaire de séance : MARCET Christine

**OBJET : RÉVISION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)- APPROBATION
DU PROJET DE PLU:**

Vu le décret n°2001-260 du 27 mars 2001 modifiant le Code de l'Urbanisme et le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique et relatif aux documents d'urbanisme ;

Vu, la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 relative à la loi sur l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Vu, la délibération du Conseil Municipal du 20 février 2015 ayant prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et organisant les modalités de la concertation ;

Vu, la délibération du Conseil Municipal du 12 Juin 2019 sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu, la délibération du Conseil Municipal du 28 février 2020 tirant le bilan de la concertation ;

Vu, la délibération du Conseil Municipal du 28 février 2020 arrêtant le projet du Plan Local d'Urbanisme ;

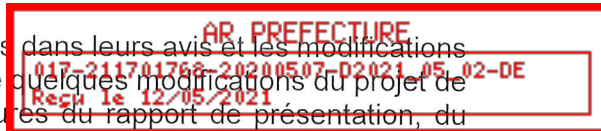
Vu, les remarques émises par les personnes publiques associées, suite à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme ;

Vu, la transmission pour avis du projet de Plan Local d'Urbanisme à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers ;

Vu, l'arrêté municipal du 16 décembre 2020 soumettant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme à enquête publique ;

Dans son rapport et ses conclusions, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Considérant que les remarques des personnes publiques dans leurs avis et les modifications demandées par le commissaire enquêteur ont nécessité quelques modifications du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (corrections mineures du rapport de présentation, du zonage, du règlement et des orientations d'aménagement) sans que soit remis en cause les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.



Les principales modifications sont les suivantes :

- L'orientation d'aménagement et de programmation dite « Bourg Sud » est modifiée afin d'y en autoriser l'accès seulement par la rue du Chêne vert
- Le règlement de la zone agricole a été modifié afin de permettre le recul des annexes à plus de 10 m des voies et emprises publiques

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle que les élus ayant des intérêts personnels dans le projet de Plan Local d'Urbanisme ne doivent ni participer au débat ni prendre part au vote (article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Conformément à l'article R. 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et transmise en Sous-Préfecture. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans l'ensemble du département.

Le Plan Local d'Urbanisme sera tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures d'ouverture habituels.

Acte rendu exécutoire
Reçu en préfecture le :
Publié / Notifié le :

Pour copie conforme au registre,
Emmanuelle CAIVEAU, le Maire

